

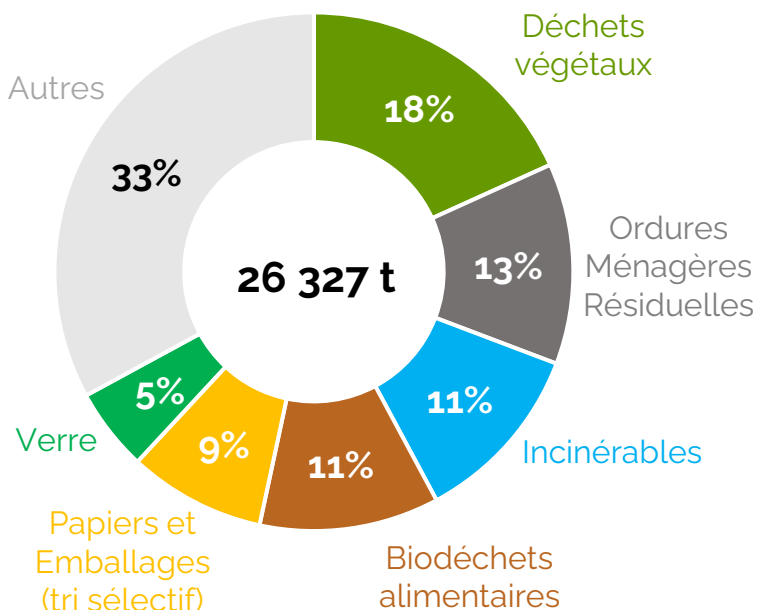
Réduire ses déchets, c'est possible !

Consultation publique pour le projet de
Programme Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

INTERCO
NORMANDIE
SUD EURE

Être acteur de la réduction des déchets

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** vise à réduire les déchets produits par les usagers (ménages et professionnels) du territoire. Ce plan d'actions, d'une durée de 6 ans (2026-2031) s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.



Composition des déchets collectés par le service public de gestion des déchets de l'Interco Normandie Sud Eure en 2023.

Les habitants, professionnels et administrations de l'Interco Normandie Sud Eure ont produit **26 327 tonnes de déchets dit « ménagers et assimilés » en 2023**. Parmi ces tonnages, les déchets végétaux, les ordures ménagères, les incinérables, les biodéchets alimentaires ainsi que les recyclables représentent une part significative !

Les objectifs réglementaires



-15% de Déchets Ménagers et Assimilés
Entre 2010 et 2030

C'est l'objectif que fixe la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).

Votre territoire déjà engagé !

Des actions déjà engagées sur le territoire

De nombreuses actions sont en place depuis plusieurs années sur le territoire : conservées dans le PLPDMA, elles sont renforcées et complétées par de nouvelles actions de prévention.

Notre ambition



- 38 kg par habitant d'ici 2030

Grâce à la mise en place du plan d'actions, un habitant de Normandie Sud Eure produira 672 kg de déchets en 2030, contre 706 kg en 2023.

Le plan d'actions (2026-2031)

7 axes

Ciblant les différents types de producteurs et flux de déchets du territoire

30 actions

Permettant de couvrir un large panel de solutions

1,4 €

Par habitant par an investis dans la réduction des déchets

5,7kg par habitant de déchets évités par an !

Les 7 axes du plan d'actions

AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année, le gaspillage alimentaire en France est évalué à 8,8 millions de tonnes de déchets, qui ont un coût pour les ménages et pour l'environnement. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, L'Interco Normandie Sud Eure souhaite accompagner les habitants et les cantines scolaires vers l'adoption de nouvelles pratiques.



1. Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
2. Améliorer l'organisation et la mutualisation autour des repas entre les cuisines centrales et les établissements de santé

AXE 2 : EVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Les restes alimentaires représentent encore plus de 28% de la poubelle noire et les végétaux sont les déchets les plus collectés en déchèterie. L'Interco Normandie Sud Eure souhaite donc accompagner les habitants de son territoire en leur fournissant l'information et les outils nécessaires pour transformer ces biodéchets en ressources !



3. Promouvoir les bonnes pratiques sur la gestion des déchets végétaux
4. Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes
5. Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières
6. Inciter les usagers à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux
7. Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages
8. Renforcer le compostage individuel pour les ménages
9. Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective

AXE 3 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DANS LES SERVICES COMMUNAUX

Réduire les quantités et la nocivité des déchets produits par les administrations publiques et favoriser les pratiques éco-exemplaires sont autant d'enjeux primordiaux pour l'Interco Normandie Sud Eure pour être identifiée comme un acteur du changement crédible et engagé.



10. Réduire les quantités de papier imprimées
11. Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation
12. Réduire les déchets lors d'événements ponctuels

Les 7 axes du plan d'actions

AXE 4 : FAVORISER LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI



-4,4 kg/hab.

De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchèteries ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. Normandie Sud Eure souhaite prolonger la durée de vie des objets et en favorisant l'échange, le réemploi, le prêt, le don et la réparation.

- 13. Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi
- 14. Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast-fashion
- 15. Développer des endroits clés alloués à la gestion des objets à réemployer
- 16. Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières
- 17. Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi

AXE 5 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

A travers cet axe, Normandie Sud Eure souhaite promouvoir une série d'actions simples et emblématiques afin d'inciter les usagers à consommer des biens et des services plus respectueux de l'environnement, moins générateurs de déchets.



-1,2 kg/hab.

- 18. Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire
- 19. Réduire les emballages des professionnels
- 20. Réduire les emballages et textiles à usage unique dans les établissements de santé
- 21. Promouvoir les modes de consommation éco-responsables
- 22. Développer le déploiement et la consigne de verre portée par CITEO
- 23. Limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective

AXE 6 : RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION



-0,2 kg/hab.

Une communication suffisante et adaptée est indispensable pour donner aux usagers tous les éléments dont ils ont besoin pour faire évoluer leur comportement dans la durée.

- 24. Réduire les quantités de papier imprimées
- 25. Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation
- 26. Réduire les déchets lors d'événements ponctuels
- 27. Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri

AXE 7 : RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION

Le tri intervient après la prévention. Néanmoins, il s'agit d'un geste essentiel pour favoriser la valorisation des déchets produits, que Normandie Sud Eure souhaite renforcer sur son territoire dans le cadre de se PLPDMA.

- 28. Favoriser le tri des ménages
- 29. Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport
- 30. Renforcer le tri dans les administrations

Les acteurs mobilisés



LES 41 COMMUNES DU TERRITOIRE

Les services techniques
Les administrations



LES MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ

Les élus Normandie Sud Eure
Les services de Normandie Sud Eure



LES INSTITUTIONS

ADEME
Région Normandie
Département de l'Eure
Le SETOM de l'Eure
CITEO
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
La Chambre de Commerce et d'Industrie



LES ACTEURS ENGAGÉS DU TERRITOIRE

Les acteurs de la réparation et du réemploi,
Les associations de récupération et de seconde main
Les associations engagées dans la sensibilisation

La consultation publique

Le projet de PLPDMA doit être soumis à la consultation du public (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA).

Avant son adoption par le Conseil communautaire de Normandie Sud Eure, **vous pouvez transmettre votre avis sur le contenu de ce projet du 2 au 22 décembre 2025**



Dès la fin de la consultation publique, Normandie Sud Eure rédigera une synthèse des observations du public et des modifications pourront être apportées au document.

Le programme sera lancé ensuite dès le deuxième semestre 2026 !

Pour prendre connaissance du projet de PLPDMA, le dossier est téléchargeable sur le site internet de Normandie Sud Eure (<https://www.inse27.fr/medias/2025/12/Rapport-PLPDMA-2025.pdf>).

Les usagers peuvent faire part de leurs remarques et suggestions sur **le questionnaire en ligne** en cliquant sur le lien suivant :

<https://app.evalandgo.com/f/373334/4qP51BP6wMbJBHj4fDoLry>

L'Interco Normandie Sud Eure vous remercie pour votre contribution au projet de réduction des déchets sur le territoire !